

Le service d'interprétariat pour les professionnels de santé



Afin de **faciliter la prise en charge des personnes migrantes et/ou allophones**, les URPS Pharmaciens, Chirurgiens-Dentistes, Sages-Femmes, Orthophonistes, Infirmiers et Médecins avec le soutien de l'ARS des Pays de la Loire, proposent à leurs professionnels, un **accès à l'interprétariat téléphonique**. Ce partenariat est noué avec l'association ISM Interprétariat.

Les interprètes professionnels établissent une communication, tant culturelle que linguistique entre le professionnel de santé et son patient, et facilitent ainsi, l'intégration de ce dernier dans le système de santé.



Comment bénéficier du service ?

Pour les chirurgiens-dentistes

La démarche est présentée [ici](#)

Pour les pharmaciens

La démarche est présentée [ici](#)

Pour les infirmiers

La démarche est présentée [ici](#)

Pour les médecins

La démarche est présentée [ici](#)

Pour les sages-femmes

La démarche est présentée [ici](#)

Pour les orthophonistes

La démarche est présentée [ici](#)

